

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le vingt cinq septembre deux mille vingt cinq à 20 heures 00, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Neussargues-Moissac, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

Didier ACHALME, Gilles AMAT, Djuwan ARMANDET, André BOUARD, Georges CEYTRE, Gilles CHABRIER, Claude CHANUT, Magali CRAUSER, Alain CROS, Bernard DELOSTAL, Jennifer DEVEZE, Christian DONIOL, Fabienne FARRADECHE, Xavier FURNAL, Danielle GOMONT, Éric JOB, Danièle MAJOREL, Michel MARSAL, Thierry MATHIEU, Daniel MEISSONNIER, Jean-Pierre PENOT, Colette PONCHET-PASSEMARD, Gérard POUDEROUX, Marie-Pierre RIGAL, Félix ROCHE, Pierrick ROCHE, Danielle ROLLAND, Philippe ROSSEEL, Claire TEISSEDRE, Nadia TERREN, Josette TOUZET, Marie-Claire TUFFERY, Roland VERNET, Éric VIALA

Étaient absents excusés :

Claire ANDRIEUX-JANNETTA, Karine BATIFOULIER, Vivien BATIFOULIER, Bernadette BEAUFORT-MICHEL, Daniel BERTHEOL, Frédérique BUCHON, Lucette CHAUVEL, Agnès CREGUT, Denis DELPIROU, David GENEIX, Robert JOUVE, Pierre JUILLARD, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Jean-François LANDES, Philippe LEBERICHEL, Luc LESCURE, Bernard PAGENEL, Michel PORTENEUVE, Jean-Paul REBOUL, Jean RONGIER, Philippe SARANT, Christophe SOULIER, André TRONCHE, Alain VAN SIMMERTIER, Jean Louis VERDIER, Roland VIDAL

Pouvoirs :

Vivien BATIFOULIER pouvoir à Xavier FURNAL, Pierre JUILLARD pouvoir à Magali CRAUSER, Philippe LEBERICHEL pouvoir à Éric JOB, Bernard PAGENEL pouvoir à Georges CEYTRE, Michel PORTENEUVE pouvoir à Nadia TERREN, Philippe SARANT pouvoir à Pierrick ROCHE, Jean Louis VERDIER pouvoir à Colette PONCHET-PASSEMARD, Roland VIDAL pouvoir à Gilles CHABRIER

Date et affichage de la convocation : 18 septembre 2025

Secrétaire de séance : Jennifer DEVEZE

Membres en exercice : 60

Présents : 34 – Pouvoirs : 8 – Votants : 42

Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Objet : Adoption du compte-rendu des actes pris par le Président par délégation du Conseil communautaire

Considérant le compte-rendu des actes pris par le Président par délégation du Conseil communautaire ;

Le Conseil communautaire,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **DE PRENDRE ACTE** du compte-rendu des actes pris par le Président par délégation du Conseil communautaire tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an
Pour copie conforme

Le Président,

Didier ACHALME

Le Secrétaire de séance

Jennifer DEVEZE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

COMPTE – RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

ID : 015-200066637-20250925-2025_CC_125-DE

N° DÉCISION	DATE	OBJET																																													
2025-DPRS-216	23/07/25	Politique de la ville, habitat, logement : Décision d'attribuer une aide financière aux travaux, en complément de l'aide de l'ANAH, dans le cadre de l'OPAH-RR de Hautes Terres Communauté et en application du règlement d'attribution des aides aux demandeurs suivants :																																													
		<table><tr><th>Nom Prénom</th><th>Type de propriété</th><th>Adresse du bien</th><th>Montant HT subventionnable de l'investissement</th><th>Montant de l'aide attribuée par HTC</th></tr><tr><td>[REDACTED]</td><td>Propriétaire occupante</td><td>[REDACTED] 15160 ALLANCHE</td><td>67 228 € HT</td><td>500 €</td></tr><tr><td>[REDACTED]</td><td>Propriétaire occupant</td><td>[REDACTED] 15500 MASSIAC</td><td>4 444,07 € HT</td><td>300 €</td></tr><tr><td>[REDACTED]</td><td>Propriétaire occupante</td><td>[REDACTED] 15300 MURAT</td><td>9 138,48 € HT</td><td>300 €</td></tr><tr><td>[REDACTED]</td><td>Propriétaires occupants</td><td>[REDACTED] 15500 MASSIAC</td><td>8 863,52 € HT</td><td>300 €</td></tr><tr><td>[REDACTED]</td><td>Propriétaire occupant</td><td>[REDACTED] 15500 MASSIAC</td><td>4 213,56 € HT</td><td>300 €</td></tr><tr><td>[REDACTED]</td><td>Propriétaire occupant</td><td>[REDACTED] 15170 CELLES</td><td>51 885 € HT</td><td>500 €</td></tr><tr><td>[REDACTED]</td><td>Propriétaire occupant</td><td>[REDACTED] 15160 ALLANCHE</td><td>20 344 € HT</td><td>500 €</td></tr><tr><td>[REDACTED]</td><td>Propriétaire occupante</td><td>[REDACTED] 15300 LA CHAPELLE D'ALAGNON</td><td>38 081 € HT</td><td>500 €</td></tr></table>	Nom Prénom	Type de propriété	Adresse du bien	Montant HT subventionnable de l'investissement	Montant de l'aide attribuée par HTC	[REDACTED]	Propriétaire occupante	[REDACTED] 15160 ALLANCHE	67 228 € HT	500 €	[REDACTED]	Propriétaire occupant	[REDACTED] 15500 MASSIAC	4 444,07 € HT	300 €	[REDACTED]	Propriétaire occupante	[REDACTED] 15300 MURAT	9 138,48 € HT	300 €	[REDACTED]	Propriétaires occupants	[REDACTED] 15500 MASSIAC	8 863,52 € HT	300 €	[REDACTED]	Propriétaire occupant	[REDACTED] 15500 MASSIAC	4 213,56 € HT	300 €	[REDACTED]	Propriétaire occupant	[REDACTED] 15170 CELLES	51 885 € HT	500 €	[REDACTED]	Propriétaire occupant	[REDACTED] 15160 ALLANCHE	20 344 € HT	500 €	[REDACTED]	Propriétaire occupante	[REDACTED] 15300 LA CHAPELLE D'ALAGNON	38 081 € HT	500 €
		Nom Prénom	Type de propriété	Adresse du bien	Montant HT subventionnable de l'investissement	Montant de l'aide attribuée par HTC																																									
		[REDACTED]	Propriétaire occupante	[REDACTED] 15160 ALLANCHE	67 228 € HT	500 €																																									
		[REDACTED]	Propriétaire occupant	[REDACTED] 15500 MASSIAC	4 444,07 € HT	300 €																																									
		[REDACTED]	Propriétaire occupante	[REDACTED] 15300 MURAT	9 138,48 € HT	300 €																																									
		[REDACTED]	Propriétaires occupants	[REDACTED] 15500 MASSIAC	8 863,52 € HT	300 €																																									
		[REDACTED]	Propriétaire occupant	[REDACTED] 15500 MASSIAC	4 213,56 € HT	300 €																																									
		[REDACTED]	Propriétaire occupant	[REDACTED] 15170 CELLES	51 885 € HT	500 €																																									
		[REDACTED]	Propriétaire occupant	[REDACTED] 15160 ALLANCHE	20 344 € HT	500 €																																									
[REDACTED]	Propriétaire occupante	[REDACTED] 15300 LA CHAPELLE D'ALAGNON	38 081 € HT	500 €																																											
Le versement du montant définitif de l'aide financière de Hautes Terres Communauté sera ajusté sur la base des dépenses réelles acquittées.																																															
2025-DPRS-217	23/07/25	Politique de la ville, habitat, logement : Décision de verser une aide financière d'un montant de 300 € à Monsieur Lucien CROZAT, propriétaire occupant, pour le projet d'amélioration de son logement situé 7 rue du 11 Novembre sur la commune d'Allanche, dans le cadre de l'OPAH-RR de Hautes Terres Communauté, et en application du règlement d'attribution des aides.																																													
2025-DPRS-218BIS	23/07/25	Politique de la ville, habitat, logement : Décision de verser une aide financière d'un montant de 500 € à Monsieur Fabien SOULE, propriétaire occupant, pour le projet d'amélioration de son logement situé à Lescure sur la commune de La Chapelle-Laurent, dans le cadre de l'OPAH-RR de Hautes Terres Communauté, et en application du règlement d'attribution des aides.																																													
2025-DPRS-228	25/07/25	Politique de la ville, habitat, logement : Décision d'attribuer une aide financière aux travaux, en complément de l'aide de l'ANAH, dans le cadre de l'OPAH-RR de Hautes Terres Communauté et en application du règlement d'attribution des aides aux demandeurs suivants :																																													
		<table><tr><th>Nom Prénom</th><th>Type de propriété</th><th>Adresse du bien</th><th>Montant HT subventionnable de l'investissement</th><th>Montant de l'aide attribuée par HTC</th></tr><tr><td>[REDACTED]</td><td>Propriétaire occupant</td><td>[REDACTED] 15300 MURAT</td><td>63 884 €</td><td>9 146 €</td></tr></table>	Nom Prénom	Type de propriété	Adresse du bien	Montant HT subventionnable de l'investissement	Montant de l'aide attribuée par HTC	[REDACTED]	Propriétaire occupant	[REDACTED] 15300 MURAT	63 884 €	9 146 €																																			
Nom Prénom	Type de propriété	Adresse du bien	Montant HT subventionnable de l'investissement	Montant de l'aide attribuée par HTC																																											
[REDACTED]	Propriétaire occupant	[REDACTED] 15300 MURAT	63 884 €	9 146 €																																											

		Le versement du montant définitif de ID : 015-200066637-20250925-2025_CC_125-DE Communauté sera ajusté sur la base des dépenses réelles acquittées.								
2025-DPRSDT-229	29/07/25	<u>Location</u> : Décision de conclure et signer un bail dérogatoire avec la société Distillerie des Hautes Terres, située à La Remise 15300 LAVEISSIERE, pour la location d'un atelier au sein du Village d'Entreprises de Neussargues-Moissac . Le montant du loyer hors taxes et hors charges est fixé à 457.13 € pour le mois d'août 2025 et à 548.55 € par mois à compter du mois de septembre 2025. La location du local est consentie à compter du 1 ^{er} août 2025 pour une durée de 6 mois.								
2025-DPRSDT-230	29/07/25	<u>Marchés publics</u> : Décision de conclure et signer un marché public de type accord-cadre à bons de commandes avec l'entreprise NICOMPHOTO (Monsieur Nicolas MARTIN), située 2 avenue de la Gare 12500 ESPALION, pour la réalisation de photos et vidéos dans le cadre de la promotion du bouquet de services « Mobilité » de Hautes Terres Communauté. Le montant maximum de l'accord cadre à bons de commandes est fixé à 7 000 € HT.								
2025-DPRSDT-231	29/07/25	<u>Marchés publics</u> : Dans le cadre du projet d'aménagement de pistes cyclables entre Massiac et Le Lioran – Phase 1 axes terminaux (Molompize-Massiac et Neussargues-Le Lioran), Décision de conclure et signer un devis avec l'entreprise SA TAGMASTER, située 42-46 avenue Aristide Briand 92220 BAGNEUX, pour la commande d'un compteur avec batterie pour un montant HT de 4 560 € soit 5 472 € TTC. Et de conclure et signer un devis avec l'entreprise SAS ECO COMPTEUR, située 4 rue Charles Bourseul 22300 LANNION, pour la commande de 3 compteurs avec logiciel pour un montant HT de 19 015 € soit 22 818 € TTC.								
2025-DPRSDT-232	29/07/25	<u>Autres types de contrats</u> : Décision de conclure et signer un contrat de maintenance avec l'entreprise CFIL, située 5 rue Louis Blériot 63100 CLERMONT-FERRAND, pour la maintenance informatique d'un serveur et de 70 postes informatiques pour un montant annuel de 9 220.64 € HT soit 11 064.77 €. Le présent contrat est conclu pour une durée d'un an à compter du 1 ^{er} juillet 2025 et sera renouvelable par tacite reconduction par périodes d'un an renouvelables 3 fois.								
2025-DPRSDT-233	28/07/25	<u>Personnel contractuel</u> : Décision de recruter un animateur supplémentaire pour l'accueil de loisirs sans hébergement de Hautes Terres Communauté sur le site de Massiac durant les vacances d'été 2025. Les conditions d'embauche sont les suivantes : <table><tr><th>Dates de contrat</th><th>Qualification</th><th>Nombre de jours</th><th>Rémunération forfaitaire nette (Avec indemnité de congés payés)</th></tr><tr><td>Du 28/07 au 19/08</td><td>BAFA en cours</td><td>15 jours</td><td>56 €</td></tr></table>	Dates de contrat	Qualification	Nombre de jours	Rémunération forfaitaire nette (Avec indemnité de congés payés)	Du 28/07 au 19/08	BAFA en cours	15 jours	56 €
Dates de contrat	Qualification	Nombre de jours	Rémunération forfaitaire nette (Avec indemnité de congés payés)							
Du 28/07 au 19/08	BAFA en cours	15 jours	56 €							
2025-DPRSDT-234	31/07/25	<u>Personnel contractuel</u> : Décision de recruter, en application de l'article L.332-23 du Code général de la fonction publique, un agent contractuel pour les périodes du 05 août au 08 août 2025, puis du 09 septembre au 12 septembre 2025. Les conditions principales d'embauche sont les suivantes : - Fonction : agent polyvalent (travaux d'archivage) ; - Durée de la mission : 20 heures hebdomadaires ; - Rémunération sur la base de l'IB 367 IM 366, indemnité de congés payés 10 %.								
2025-DPRSDT-235	11/08/25	<u>Location</u> : Décision de conclure et signer un contrat de prêt à usage entre Hautes Terres Communauté et Stéphan ELZIERE pour l'occupation de terrains agricoles situés sur le site des « Palhàs » de Molompize, et à accomplir toutes les formalités nécessaires. Hautes Terres Communauté prête au Preneur un ensemble de terrains agricoles situés sur le site « des Palhàs de Molompize » dont la situation est la suivante :								

ID : 015-200066637-20250925-2025_CC_125-DE

		<table> <tr> <th>Commune</th> <th>Section</th> <th>Parcelle</th> <th>Lieu dit</th> <th>Surface</th> </tr> <tr> <td>Molompize</td> <td>C</td> <td>940</td> <td>Palhàs</td> <td>1 390 m²</td> </tr> <tr> <td>Molompize</td> <td>C</td> <td>941</td> <td>Palhàs</td> <td>1 640 m²</td> </tr> <tr> <td>Molompize</td> <td>C</td> <td>942</td> <td>Palhàs</td> <td>2 265 m²</td> </tr> <tr> <td>Molompize</td> <td>C</td> <td>928 (en partie)</td> <td>Palhàs</td> <td>1 060 m²</td> </tr> <tr> <td>Molompize</td> <td>C</td> <td>929</td> <td>Palhàs</td> <td>2 350 m²</td> </tr> </table> Ce contrat est consenti à titre gracieux pour une culture de la vigne, sur une période s'étendant du 15 avril 2025 au 1^{er} novembre 2025, renouvelable pour une durée de 1 an.	Commune	Section	Parcelle	Lieu dit	Surface	Molompize	C	940	Palhàs	1 390 m²	Molompize	C	941	Palhàs	1 640 m²	Molompize	C	942	Palhàs	2 265 m²	Molompize	C	928 (en partie)	Palhàs	1 060 m²	Molompize	C	929	Palhàs	2 350 m²
Commune	Section	Parcelle	Lieu dit	Surface																												
Molompize	C	940	Palhàs	1 390 m²																												
Molompize	C	941	Palhàs	1 640 m²																												
Molompize	C	942	Palhàs	2 265 m²																												
Molompize	C	928 (en partie)	Palhàs	1 060 m²																												
Molompize	C	929	Palhàs	2 350 m²																												
2025-DPRS DT-236	11/08/25	<u>Marchés publics</u> : Décision de conclure et signer un devis avec l'entreprise ISCO SOLUTIONS, située 24 rue de Sistrières 15000 AURILLAC, pour l'installation d'un système de contrôle d'accès à la maison médicale de Massiac pour un montant HT de 10 715.90 € soit 12 859.08 € TTC.																														
2025-DPRS DT-237	12/08/25	<u>Marchés publics</u> : Décision de signer les devis avec le prestataire GEOVAL, sise 38 rue de Sarliève – 63 808 COURNON D'AUVERGNE, pour la réalisation d'un relevé et de plans topographiques des parcelles cadastrées AC 525-529p-530-540p-701p sur la commune de Massiac dans le cadre du projet de réaménagement de la maison médicale de Massiac. Le montant de la prestation s'élève à 1 290 € HT.																														
2025-DPRS DT-238	19/08/25	<u>Marchés publics</u> : Décision de conclure et signer un contrat avec l'entreprise SA NOREMAT, située 166 rue Ampère 57714 LUDRES, pour la location d'un tracteur équipé pour la période du 08 septembre au 31 octobre 2025, pour un montant mensuel HT de 6 100.00 € soit 7 320.00 € TTC.																														
2025-DPRS DT-239	20/08/25	<u>Politique de la ville, habitat, logement</u> : Décision d'attribuer une aide financière aux travaux, en complément de l'aide de l'ANAH, dans le cadre de l'OPAH-RR de Hautes Terres Communauté et en application du règlement d'attribution des aides aux demandeurs suivants : <table> <tr> <th>Nom Prénom</th> <th>Type de propriété</th> <th>Adresse du bien</th> <th>Montant HT subventionnable de l'investissement</th> <th>Montant de l'aide attribuée par HTC</th> </tr> <tr> <td>██████████</td> <td>Propriétaire occupant</td> <td>██████████ 15160 ALLANCHE</td> <td>40 767 €</td> <td>500 €</td> </tr> <tr> <td>██████████</td> <td>Propriétaire occupante</td> <td>██████████ 15170 JOURSAC</td> <td>1 490,80 €</td> <td>300 €</td> </tr> <tr> <td>██████████</td> <td>Locataire</td> <td>██████████ 15170 NEUSSARGUES-MOISSAC</td> <td>8214,41 €</td> <td>300 €</td> </tr> <tr> <td>██████████</td> <td>Propriétaire occupante</td> <td>██████████ 15190 SAINT-SATURNIN</td> <td>2 856,65 €</td> <td>300 €</td> </tr> </table> Le versement du montant définitif de l'aide financière de Hautes Terres Communauté sera ajusté sur la base des dépenses réelles acquittées.	Nom Prénom	Type de propriété	Adresse du bien	Montant HT subventionnable de l'investissement	Montant de l'aide attribuée par HTC	██████████	Propriétaire occupant	██████████ 15160 ALLANCHE	40 767 €	500 €	██████████	Propriétaire occupante	██████████ 15170 JOURSAC	1 490,80 €	300 €	██████████	Locataire	██████████ 15170 NEUSSARGUES-MOISSAC	8214,41 €	300 €	██████████	Propriétaire occupante	██████████ 15190 SAINT-SATURNIN	2 856,65 €	300 €					
Nom Prénom	Type de propriété	Adresse du bien	Montant HT subventionnable de l'investissement	Montant de l'aide attribuée par HTC																												
██████████	Propriétaire occupant	██████████ 15160 ALLANCHE	40 767 €	500 €																												
██████████	Propriétaire occupante	██████████ 15170 JOURSAC	1 490,80 €	300 €																												
██████████	Locataire	██████████ 15170 NEUSSARGUES-MOISSAC	8214,41 €	300 €																												
██████████	Propriétaire occupante	██████████ 15190 SAINT-SATURNIN	2 856,65 €	300 €																												
2025-DPRS DT-240	20/08/25	<u>Marchés publics</u> : Décision d'acquérir les parcelles suivantes auprès de Monsieur Sébastien RODIER, demeurant à SAINT PONCY (15500) Le Bourg, moyennant le prix total de 10 800 € TTC hors frais d'acte :																														

		Section	N°	Lieudit	Surface	Nature
		B	2030	les Côtes de Féline	01 ha 00 a 90 ca	Taillis
		B	2031	les Côtes de Féline	00 ha 15 a 70 ca	Jardin
		B	2032	les Côtes de Féline	00 ha 00 a 41 ca	Sol
		C	473	les Varennes	00 ha 06 a 60 ca	Terre
		La présente vente n'est pas assujettie à la TVA. Il est précisé que l'acte authentique à intervenir sera signé ainsi que tout document afférent au dossier ; les droits, frais et taxes seront à la charge exclusive de Hautes Terres Communauté.				
2025-DPRSDT-241	26/08/25	<u>Interventions économiques</u> : Décision de verser une subvention d'un montant de 1 115,74 €, représentant 8 % de la dépense éligible réalisée, à Monsieur et Madame BERTHOU pour leur projet de modernisation du restaurant « L'Auberge de Chalet » à Massiac, dans le cadre du dispositif de soutien à l'investissement des opérateurs économiques et en application du règlement d'attribution des aides.				
2025-DPRSDT-242	26/08/25	<u>Interventions économiques</u> : Décision de verser une subvention d'un montant de 1 651,73 €, représentant 8 % de la dépense éligible réalisée, à Madame Maiwenn CHARVILLAT – SARL MARLYN, pour son projet de modernisation et développement du restaurant « Le Moulin de la Santoire » à Saint-Saturnin, dans le cadre du dispositif de soutien à l'investissement des opérateurs économiques et en application du règlement d'attribution des aides.				
2025-DPRSDT-243	01/09/25	<u>Autres types de contrats</u> : Décision de conclure et signer une convention de gestion par laquelle : - Hautes Terres Communauté confie à la Communauté de Communes du Pays Gentiane le soin d'accueillir au sein de la déchetterie de Condat les habitants de Marcenat ; - La Communauté de Communes du Pays Gentiane confie à Hautes Terres Communauté la mission de collecter les bacs à ordures ménagères situés sur les lieux-dits La Massugère, Chaussonnet, Chancel, Artiges et l'Inquérate, Commune de Saint-Bonnet-de-Condat. La présente convention est conclue à titre gracieux et s'applique à compter du 1^{er} septembre 2024 pour une durée de 10 ans, soit jusqu'au 1^{er} septembre 2034.				
2025-DPRSDT-255	05/09/25	<u>Interventions économiques</u> : Décision de verser une subvention d'un montant de 2 480,03 € représentant 10 % de la dépense éligible réalisée à Monsieur Clément FOURIÉ – SARL Le Bufadou pour son projet d'aménagement de terrasses extérieures pour son restaurant Le Bufadou à Laveissière, dans le cadre du dispositif « financer mon investissement commerce de proximité » de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.				
2025-DPRSDT-256	05/09/25	<u>Interventions économiques</u> : Décision de verser une subvention d'un montant de 12 000 €, représentant 8 % de la dépense éligible réalisée, à Monsieur Éric DILLENSCHNEIDER, pour son projet d'acquisition d'équipements en vue de moderniser l'atelier de menuiserie de l'entreprise JARRIGE à Murat, dans le cadre du dispositif de soutien à l'investissement des opérateurs économiques et en application du règlement d'attribution des aides.				
2025-DPRSDT-257	10/09/25	<u>Location</u> : Décision de conclure et signer une convention de bail professionnel avec Monsieur Guillaume JARLIER, médecin généraliste, pour la location au rez-de-chaussée d'un local professionnel d'une surface de 68,56 m ² , au sein de la maison de santé de Massiac (15500). Le montant du loyer mensuel est fixé à 500 € TTC et la location de ces espaces est consentie à compter du 1 ^{er} janvier 2026 pour une durée de 6 ans, jusqu'au 31 décembre 2031.				

2025-DPRSDT-258	10/09/25	<u>Personnel contractuel</u> : Décision de recruter, en application de l'article L.332-23-1° du Code général de la fonction publique, un agent contractuel pour la période du 15 septembre 2025 au 15 septembre 2026. Les conditions principales d'embauche sont les suivantes : - Fonction : conseillère France Service Services à Neussargues ; - Nombre d'heures au contrat : 27 heures hebdomadaires ; - Rémunération : sur la base de l'indice IB/IM 422/380 avec éventuellement un versement d'une prime précarité dans le respect des conditions d'octroi.
2025-DPRSDT-259	10/09/25	<u>Personnel contractuel</u> : Décision de recruter, en application de l'article L.332-23-1° du Code général de la fonction publique, un agent contractuel pour la période du 15 septembre 2025 au 15 septembre 2026. Les conditions principales d'embauche sont les suivantes : - Fonction : conseillère France Service Services – Référent mobilité à Massiac ; - Nombre d'heures au contrat : 21 heures hebdomadaires ; - Rémunération : sur la base de l'indice IB/IM 422/380 avec éventuellement un versement d'une prime précarité dans le respect des conditions d'octroi.
2025-DPRSDT-261	11/09/25	<u>Personnel contractuel</u> : Décision de recruter, en application de l'article L.332-23-1° du Code général de la fonction publique, un agent contractuel pour la période du 22 septembre 2025 au 2 septembre 2026. Les conditions principales d'embauche sont les suivantes : - Fonction : conseillère France Service – Référent notoriété à Allanche ; - Nombre d'heures au contrat : 27 heures hebdomadaires ; - Rémunération : sur la base de l'indice IB/IM 457/405 avec éventuellement un versement d'une prime précarité dans le respect des conditions d'octroi.
2025-DPRSDT-262	16/09/25	<u>Interventions économiques</u> : Décision d'attribuer une aide économique d'un montant de 3 120 € à Monsieur Fabrice FROSIO pour son projet d'acquisition d'une mini pelle dans le but de moderniser l'équipement et développer l'activité de son entreprise de maçonnerie à Saint-Saturnin, sous réserve de l'attribution de l'aide LEADER dans le cadre du dispositif « Soutien à l'investissement des opérateurs économiques » en application du règlement d'attribution des aides.
2025-DPRSDT-263	16/09/25	<u>Interventions économiques</u> : Décision d'attribuer une aide économique d'un montant de 7 539,86 € à Monsieur Mathieu PAULUS et Madame Marjorie AZZARAT – société Lou Simbeu, pour leur projet de reprise et modernisation d'une supérette au cœur du bourg d'Allanche, sous réserve de l'attribution de l'aide LEADER dans le cadre du dispositif « Soutien à l'investissement des opérateurs économiques » en application du règlement d'attribution des aides.
2025-DPRSDT-264	16/09/25	<u>Interventions économiques</u> : Décision d'attribuer une aide économique d'un montant de 5 000 € à Madame Isabelle BRUN pour son projet d'acquisition d'un véhicule utilitaire et de livraisons pour son activité de fleuriste, Le Jardin d'Eva, à Massiac, sous réserve de l'attribution de l'aide régionale dans le cadre du dispositif « Financer mon investissement commerce et artisanat » de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et en application du règlement d'attribution des aides.
2025-DPRSDT-272	18/09/25	<u>Politique de la ville, habitat, logement</u> : Décision d'attribuer une aide financière aux travaux, en complément de l'aide de l'ANAH, dans le cadre de l'OPAH-RR de Hautes Terres Communauté et en application du règlement d'attribution des aides aux demandeurs suivants :

ID : 015-200066637-20250925-2025_CC_125-DE

Nom Prénom	Type de propriété	Adresse du bien	subventionnable de l'investissement	montant de l'aide attribuée par HTC
██████████ ██████████	Propriétaire occupante	██████████ ██████████ 15160 ALLANCHE	4 500 €	300 €
██████████ ██████████	Propriétaire occupant	██████████ ██████████ 15170 NEUSSARGUES	9 318,90 €	300 €

Le versement du montant définitif de l'aide financière de Hautes Terres Communauté sera ajusté sur la base des dépenses réelles acquittées.

2025-DPRS DT-273	18/09/25	Politique de la ville, habitat, logement : Décision de verser une aide financière d'un montant de 300 € à ██████████, propriétaire occupant, pour le projet d'amélioration de son logement, situé ██████████, sur la commune de Massiac, dans le cadre de l'OPAH-RR de Hautes Terres Communauté, et en application du règlement d'attribution des aides.
2025-DPRS DT-274	18/09/25	Politique de la ville, habitat, logement : Décision de verser une aide financière d'un montant de 7 000 € à ██████████, propriétaire occupante, pour le projet d'amélioration de son logement, situé sur la commune de Murat, dans le cadre de l'OPAH-RR de Hautes Terres Communauté, et en application du règlement d'attribution des aides.
2025-DPRS DT-275	18/09/25	Politique de la ville, habitat, logement : Décision de verser une aide financière d'un montant de 300 € à ██████████, propriétaire occupant, pour le projet d'amélioration de son logement, situé ██████████, sur la commune de Neussargues-Moissac, dans le cadre de l'OPAH-RR de Hautes Terres Communauté, et en application du règlement d'attribution des aides.
2025-DPRS DT-276	18/09/25	Politique de la ville, habitat, logement : Décision de verser une aide financière d'un montant de 500 €, à ██████████, propriétaire occupant, pour le projet d'amélioration de son logement, situé ██████████, sur la commune de Saint-Poncy, dans le cadre de l'OPAH-RR de Hautes Terres Communauté, et en application du règlement d'attribution des aides.
2025-DPRS DT-277	18/09/25	Politique de la ville, habitat, logement : Décision de verser une aide financière d'un montant de 300 € à ██████████, propriétaires occupants, pour le projet d'amélioration de son logement, situé ██████████, sur la commune de Landeyrat, dans le cadre de l'OPAH-RR de Hautes Terres Communauté, et en application du règlement d'attribution des aides.

Droit de préemption urbain : Les décisions n°2025-DPRS DT-219 à 227, 244 à 254, 260 et 265 à 271 font l'objet du refus de Hautes Terres Communauté d'exercer son droit de préemption urbain.